

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 13 avril 2022 à 20 heures 30 dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire. La séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Ce dispositif s'applique pour la première séance d'installation du Conseil Municipal mais également aux séances ordinaires du conseil municipal pendant la durée de l'état d'Urgence sanitaire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel - CADILLON Michèle - MARREIN Robert - ARTOLA Monique - CADILLON Guillaume - CALLEDE Éric - CASTETS Aurélie - DARRIGRAND Sébastien - JEAN Benoît - LASSERRE Valérie - MAGNE Christophe - MAUBAY Pierrette - MORENO William

Excusée : TENELIER Dorothée

Secrétaire de Séance : BERGES Muriel

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal du 18 mars 2022. Aucune observation ou précision n'est formulée, les membres présents signent le registre. Vient l'ordre du jour :

1°/ BUDGET COMMUNE :

1.1. : Affectation des résultats 2021 :

Le Conseil arrête le résultat de fonctionnement 2021 à 603 295.54 € et affecte 354 373 € au 1068. Il arrête le report à nouveau en fonctionnement à 248 922.54 € sachant que le résultat d'investissement 2021 laisse apparaître un excédent de 116 845.15 €.

1.2. : Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de notification des taux d'imposition de la Commune de LALUQUE et rappelle les mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mis en place en 2021.

- la part TFPB du département au taux de 16.97 % nous est transféré à la commune ce qui porte le taux de TFPB à 40.73 %.
- Le taux de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaire est figé au dernier taux TH soit 11.97% soit 7 490 € de produits
- Une contribution coefficient correcteur est également appliquée prenant en compte : la différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département soit – 23 747 € (inférieur à 0) divisé par la TFPB après réforme 295 0258 € ce qui donne un coefficient de 0.919518 donc (inférieur à 1). Notre commune est surcompensée avec une différence dont la valeur absolue est supérieure 10 000 € dont celle-ci sera déduite des ressources prévisionnelles 2021.

Au vu des bases d'impositions notifiées, Monsieur le Maire propose à son conseil Municipal de maintenir les taux des 2 taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ,décide de maintenir les taux des deux taxes pour 2022 suivants :

- Taxe foncière (Bâti) : 40,73 % (23.76 + 16.97)
- Taxe foncière (Non Bâti) : 38,49 %

1.3. : Etat de la Dette :

Le Maire présente un tableau sur l'évolution de la dette depuis 2014.

- Les emprunts souscrits nous laissent une dette au 1^{er} janvier 2021 de 773 870 € avec une annuité de 106 914.64 €
- Les emprunts SYDEC souscrits lors des travaux d'enfouissement des réseaux y compris le transfert du réseau assainissement représentent une dette au 1^{er} janvier 2021 de 83 932.04 € avec une annuité de 13 697.04 €
- Portage par l'EPFL des acquisitions foncières sur une durée de 5 ans avec 4 échéances à 15 % et le solde la 5^{ème} année soit une dette de 378 910.60 € une annuité de 75 859.80 €

Mr le Maire détaille également les dotations qui passent de 100 845 € à 99 845 € dont la DGF

1.4. : Subventions :

Le maire propose de maintenir les subventions 2022 aux associations locales sauf pour le comité des fêtes, n'ayant pas utilisé la subvention 2020 du fait de l'annulation des fêtes durant la pandémie.

○ Union Sportive Laluquoise et Rionnaise :	4 500 €
○ A.C.C.A. :	185 €
○ F.N.A.C.A. :	185 €
○ Musée de la Vie Rurale :	185 €
○ Harmonie Municipale :	400 €
○ Association 3ième Age :	435 €
○ Gymnastique Laluquoise :	300 €
○ FNATH Pontonx	60 €
○ Donneurs Sang Castets/Laluque.....	60 €
○ Pétanque Laluquoise	260 €
○ Pecs de Laluque	260 €
○ Voyages scolaires	46 € / enfant

L'Aide des centres de Loisirs est reconduite selon le contrat CAF.

M ARTOLA ne participe pas à la délibération, celle-ci présidant une ou plusieurs associations ; Accord à l'unanimité des présents

Puis, Il propose une subvention exceptionnelle de 50 € pour ANACR40 pour l'édition d'un livre sur le mémorial de Téthieu, le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Le Maire propose ensuite un don de 500 € à la Protection civile pour un soutien humanitaire à l'URKAINE. Après débat, ce don est accordé par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, celle William MORENO.

Les crédits votés au 6574 pour les subventions 2022 sont arrêtés à 7 380 €.

1.5. : Budget Primitif 2022 :

Le Maire présente ensuite ses propositions pour un budget 2022 équilibré :

- Section Fonctionnement : Dépenses : 924 735 €
Recettes : 924 735 €

Les principales recettes sont constituées par le résultat reporté de 248 922 €, les contributions directes pour 477 578 €, la dotation de la CCPT 139 581 €, la taxe des pylônes électriques pour 8 000 €, la DGF 67507 €, diverses dotations de compensation et les loyers des logements communaux pour 48 000 €. Pour les dépenses ce sont les charges habituelles notamment la participation au fonctionnement du RPI LUZOU à raison de 870 € par élèves pour 94 élèves laluquois.

Des devis pour la réparation de la route de Berdot, abîmée suite à la déviation de la RD42, sont présentés :

Sté BAUTIAA : 39 373.32 €

CASTILLON : 34 165.20 €

Le conseil sursoit au choix dans l'attente de plus de précisions sur les quantitatifs.

Mr Marrein informe le conseil que l'entreprise LAPEGUE nous a fait une offre à raison de 2 € la tonne pour le Bois Energies et 20 € la tonne pour les pins situés sur l'ancienne carrière. Le conseil accepte.

- Section Investissement : Dépenses : 992 137 € dont un RAR de 723 515 €
Recettes : 992 137 € dont un RAR de 369 142 €

Les investissements en cours sont reconduits avec un reste à réaliser de 723 515 € en dépenses dont les travaux de la salle polyvalente pour 686 256 €. L'accessibilité des bâtiments recevant du public pour 19 706 €, la sécurisation des écoles 4 000 €, l'extension du columbarium pour 6 500 €, l'acquisition de table et chaise pour 9 000 € et un reliquat pour une aire de jeux, le matériel informatique de la mairie et les travaux de bâtiments.

Le Budget primitif 2022 est adopté par 14 voix pour.

2°/ Budget annexe Lotissement BOURG NORD L'Orée du Bois :

Le Maire présente le budget du nouveau lotissement communal afin de financer les premières études environnementales et honoraires du géomètre pour les ébauches du lotissement avec l'excédent de 26 485 €

- Section Fonctionnement : Dépenses : 26 485 €
Recettes : 26 485 €
- Section Investissement : Dépenses : 26 485 €
Recettes : 26 485 €

Le Budget annexe du Lotissement 2022 est adopté par 14 voix pour.

3°/ Budget annexe Photovoltaïque :

Le Maire présente le budget annexe photovoltaïque

- Section Fonctionnement : Dépenses : 14 214 €
Recettes : 14 214 €
- Section Investissement : Dépenses : 10 773 €
Recettes : 10 773 €

Le fonctionnement constitue la gestion de production d'électricité dont la recette attendue est de 12 732 € et l'excédent de 1 481 € après affectation au 1068 de 3729 € sur un résultat de 5 210 €. Pour l'exploitation, il nous faut prévoir une maintenance, une location des toits des bâtiments communaux, et bien sûr le remboursement des emprunts 1 430 € d'intérêts

L'investissement mis à part le déficit reporté de 1 600 €, le remboursement du capital de l'emprunt pour 6 833 € et le remboursement de l'avance à la commune de Lалуque de 2 340 € est constitué par des opérations d'ordre pour l'amortissement des installations.

Le budget annexe photovoltaïque 2022 est adopté par 14 voix pour.

4°/ Vacance du logement au 20 av de Fontaine :

Mr CURTO et Mme ALVES nous ont informé par courrier qu'ils libéreront le 1^{er} mai le logement au 20 avenue de la fontaine en tenant compte du préavis.

5°/ Vente au Département du terrain d'assise du Pylône de Téléphonie mobile de HOUQUET :

Mr le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil départemental qui se propose d'acquérir le terrain d'assise du Pylône de Téléphonie mobile de HOUQUET. Le Conseil émet un accord de principe. Plus de précisions, notamment le prix, sont attendues.

6°/ Questions et informations diverses :

6.1. : Elections présidentielles : le tableau des disponibilités pour le second tour des présidentielles du 24 avril est à confirmer auprès du secrétariat.

6.2. : Les fêtes locales se tiendront bien cette année les 17- 18 et 19 juin 2022 sous chapiteau sur la place Saint Jean

6.3. : Travaux de la salle polyvalente : à la dernière réunion de chantier, aucun artisan présent.

6.4. : Monsieur le Maire informe qu'un arrêté pour dévier la circulation sur la route de Gourbera sera pris afin de permettre les travaux de raccordement réseaux du lotissement « La Pignada »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.